



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

le conseil de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire, tenue le 3 mars 2020, a adopté le règlement suivant :

- règlement no 400-20, intitulé « *Règlement no 400-20 décrétant un emprunt afin de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)* ».

Prenez avis que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 30 avril 2020.

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau et entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À DUNHAM, CE TRENTIÈME JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT.

Pierre Loiselle, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 6 mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour d'avril 2020.

Pierre Loiselle, greffier